

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 02387 Numéro SIREN : 417 586 609 Nom ou dénomination : A S TECHNOLOGIE

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2020 sous le numéro de dépôt 26807

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 05-06-2020

N° DE DEPOT : 026807

N° GESTION : 1998B02387

N° SIREN : 417586609

DENOMINATION : A S TECHNOLOGIE

ADRESSE : 120-122 rue de Réaumur 75002 Paris

MILLESIME : 2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	90 026		90 026	4,40	82 651	4,14
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	90 026		90 026	4,40	82 651	4,14
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 418 423		1 418 423	69,34	1 324 392	66,39
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	215		215	0,01		
. Personnel	1 456		1 456	0,07	5 000	0,25
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	86 655		86 655	4,24	115 257	5,78
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	54 431		54 431	2,66	56 056	2,81
. Autres	20 230		20 230	0,99	26 687	1,34
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	369 810		369 810	18,08	379 957	19,05
Charges constatées d'avance	4 224		4 224	0,21	5 013	0,25
TOTAL (II)	1 955 443		1 955 443	95,60	1 912 361	95,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 045 470		2 045 470	100,00	1 995 012	100,00

AS TECHNOLOGIE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)	8 000	0,39	8 000	0,40
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	800	0,04	800	0,04
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	933 185	45,62	821 892	41,20
Résultat de l'exercice	81 983	4,01	111 293	5,58
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 023 968	50,06	941 985	47,22
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	8 663	0,42		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	8 663	0,42		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223 996	10,95	222 098	11,13
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	158 753	7,76	151 838	7,61
. Organismes sociaux	177 285	8,67	186 259	9,34
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 279	0,16	1 706	0,09
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	235 125	11,49	238 313	11,95
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	41 056	2,01	51 996	2,61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	144 606	7,07	189 940	9,52
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	28 739	1,41	10 878	0,55
TOTAL (IV)	1 012 840	49,52	1 053 027	52,78
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 045 470	100,00	1 995 012	100,00

AS TECHNOLOGIE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	4 449 939		4 449 939	100,00	5 142 662	100,00	-692 723	-13,46		
Chiffres d'Affaires Nets	4 449 939		4 449 939	100,00	5 142 662	100,00	-692 723	-13,46		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					20 812	0,40	-20 812	-100,00		
Autres produits			16 811	0,38	16 801	0,33	10	0,06		
Total des produits d'exploitation (I)			4 466 751	100,38	5 180 275	100,73	-713 524	-13,76		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			1 869 709	42,02	2 158 474	41,97	-288 765	-13,37		
Impôts, taxes et versements assimilés			64 979	1,46	96 060	1,87	-31 081	-32,35		
Salaires et traitements			1 664 930	37,41	1 909 000	37,12	-244 070	-12,78		
Charges sociales			745 410	16,75	875 814	17,03	-130 404	-14,88		
Dotations aux amortissements sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges			8 663	0,19			8 663	N/S		
Autres charges			253	0,01	2 000	0,04	-1 747	-87,34		
Total des charges d'exploitation (II)			4 353 944	97,84	5 041 347	98,03	-687 403	-13,63		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			112 807	2,54	138 927	2,70	-26 120	-18,79		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			1 057	0,02	968	0,02	89	9,19		
Total des produits financiers (V)			1 057	0,02	968	0,02	89	9,19		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)										
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			1 057	0,02	968	0,02	89	9,19		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			113 864	2,56	139 895	2,72	-26 031	-18,60		

AS TECHNOLOGIE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	31 881	0,72	28 602	0,56	3 279	11,46
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 467 807	100,40	5 181 242	100,75	-713 435	-13,76
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 385 825	98,56	5 069 949	98,59	-684 124	-13,48
RÉSULTAT NET	81 983 <i>Bénéfice</i>	1,84	111 293 <i>Bénéfice</i>	2,16	-29 310	-26,33
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes AS TECHNOLOGIE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 2 045 469,59 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 81 982,81 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

I-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

II- EVENEMENTS POST-CLOTURE

III- REGLES ET METHODES COMPTABLES

**IV- COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE
RESULTAT**

I-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

II- EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant

III- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la Direction de l'entreprise d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice

3-1 - Provisions pour dépréciation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses ou litigieuses sont provisionnées sur la base des difficultés de recouvrement de chacune de créances concernées.

3-2 -Autres créances

Sont enregistrés essentiellement sous cette rubrique les montants suivants :

- . TVA déductible pour 30 662 euros
- . CICE pour 86 655 euros

3-3 - Charges constatées d'avance

Elles correspondent aux opérations enregistrées en comptabilité mais pour lesquelles les prestations ne sont pas encore reçues.

3-4 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Les provisions sont calculées selon la meilleure estimation du risque concerné à la date de l'arrêté des comptes.

3-5 - Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas enregistrées dans les comptes sociaux. L'indemnité de départ en retraite estimée pour le personnel présent, calculée selon la méthode des droits acquis à la clôture de l'exercice, extrapolée pour un départ volontaire des salariés à l'âge de 62 ans est de 47 375 euros.

3-6 - Médailles du travail

Les conventions collectives en vigueur au niveau de la société AS TECHNOLOGIE ne prévoient pas de dispositions particulières relatives aux médailles du travail.

3-7- Modalités d'enregistrement du chiffre d'affaires

Projets au forfait

Le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement technique du projet. L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement est constaté en factures à établir ou en produits constatés d'avance, selon le cas. Dès qu'un risque de perte potentielle surgit, l'intégralité de la perte est provisionnée.

Contrats annuels

Le chiffre d'affaires de contrats annuels ou pluriannuels est comptabilisé prorata temporis.

Prestations en régie

Le chiffre d'affaires réalisé en régie est comptabilisé au fur et à mesure des prestations effectuées. La facturation est fonction du nombre de jours travaillés chez le client.

3-8- Identité de la société mère consolidant les comptes de notre société

Société consolidante : Les comptes de la société AS INTERNATIONAL GROUP SAS et ses filiales sont consolidées dans le GROUPE NEURONES SA.

3-9- Intégration fiscale

La société AS TECHNOLOGIE est sortie du périmètre d'intégration fiscale du groupe NEURONES à compter du 1^{er} janvier 2011.

IV- COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4-1-Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	82 651		7 376
TOTAL	82 651		7 376
TOTAL GENERAL	82 651		7 376

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			90 026	90 026
TOTAL			90 026	90 026
TOTAL GENERAL			90 026	90 026

4-2-Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

4-3-Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions		8 663		8 663
TOTAL Provisions		8 663		8 663
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL		8 663		8 663
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		8 663		

4-4-Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts	90 026		90 026	
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	1 418 423	1 418 423		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	1 456	1 456		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	86 655	86 655		
- T.V.A	54 431	54 431		
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés				
- Divers	6 402	6 402		
Groupe et associés				
Débiteurs divers	14 043	14 043		
Charges constatées d'avance	4 224	4 224		
TOTAL GENERAL	1 675 659	1 585 633	90 026	
Montant des prêts accordés dans l'exercice				
Remboursements des prêts dans l'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	223 996	223 996		
Personnel et comptes rattachés	158 753	158 753		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	177 285	177 285		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	3 279	3 279		
- T.V.A	235 125	235 125		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	41 056	41 056		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	144 606	144 606		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	28 739	28 739		
TOTAL GENERAL	1 012 840	1 012 840		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

4-5-Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	263 681
Autres créances (dont avoirs à recevoir : (398)	8 056
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	298
TOTAL	272 035

4-6-Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 808
Dettes fiscales et sociales	262 304
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : (103 217)	103 217
TOTAL	405 328

4-7-Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	4 224	28 739
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	4 224	28 739

4-8-Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	500	16.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	500	16.00

4-9- Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Capital social	8 000			8 000
Réserve légale	800			800
Report à nouveau	821 892	111 293		933 185
Résultat de l'exercice	111 293	81 983	111 293	81 983
TOTAL	941 985	193 276	111 293	1 023 968

4-10-Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	4 449 939
TOTAL	4 449 939

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	4 449 939
TOTAL	4 449 939

4-11-Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	113 864	
Résultat exceptionnel (et participation)		
Résultat comptable	81 983	

4-12-Rémunérations des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES : - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

4-13-Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	5 000

4-14-Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	29	
Agents de maîtrise et techniciens	12	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	41	

4-15- Crédit baux

Néant

4-16- Engagements financiers hors bilan

Engagement donnés :

Indemnités départ à la retraite 47 375 euros.

Engagement reçus :

Néant

AS TECHNOLOGIE

SAS au capital de 8 000 €
120-122 rue Réaumur 75002 PARIS
417 586 609 RCS PARIS

DECISION D'AFFECTATION ADOPTEE

PAR DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 JUIN 2020

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 81 983 € au compte "report à nouveau".

DocuSigned by:
Charles BLANCHOT
58D179FCCCC04A9...



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 52 62
Télécopie : +33 (0)5 82 52 52 61
Site internet : www.kpmg.fr

AS Technologie S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
AS Technologie S.A.S.
120-122, rue Réaumur - 75002 Paris
Ce rapport contient 24 pages
Référence : PSP - 202.294 RCA

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 52 62
Télécopie : +33 (0)5 82 52 52 61
Site internet : www.kpmg.fr

AS Technologie S.A.S.

Siège social : 120-122, rue Réaumur - 75002 Paris
Capital social : €. 8.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AS Technologie S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 14 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3-7 « Modalités d'enregistrement du chiffre d'affaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 29 mai 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre
Associé